



RÈGLEMENT OFFICIEL – ORANGE CARE LA COURSE 2026

Article 1 : Présentation de l'événement

Orange Care La Course est une manifestation sportive solidaire, non chronométrée, ouverte à toutes et à tous, organisée dans un esprit de prévention, de convivialité et de partage.

L'événement se déroulera le samedi 27 juin 2026.

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des épreuves auront lieu sur la Place du Parc Rosny à Hossegor. Le village Orange Care, les animations, les stands partenaires, les ravitaillements d'arrivée ainsi que les différentes activités proposées au public seront regroupés sur ce site tout au long de la journée et de la soirée.

Trois formats sont proposés : une marche de 6,5 km, une course de 11 km et une course enfants « P'tits Bolides ».

Course enfants « P'tits Bolides »

- 5 à 6 ans inclus : accompagnement obligatoire d'un parent ou adulte responsable.
- 7 à 11 ans inclus : participation possible sous la responsabilité du représentant légal.
- Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents avant, pendant et après l'épreuve.

Article 2 : Conditions de participation

Une bonne condition physique est requise. Chaque participant atteste être apte à pratiquer l'activité choisie et s'engage à respecter le présent règlement.

Les participants âgés de 15 à 17 ans inclus peuvent participer au 11 km sous la responsabilité de leur représentant légal.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont nominatives, personnelles et non interchangeables. Elles ne peuvent être cédées ou transférées.

Chaque inscription constituant un don au profit des actions soutenues par Orange Care, toute personne souhaitant participer doit procéder à sa propre inscription.

Article 3 bis : T-shirt officiel Orange Care

Le t-shirt officiel Orange Care est proposé au tarif préférentiel de 5 € exclusivement aux participants de la marche 6,5 km et de la course 11 km.

Le t-shirt n'est pas compris dans l'inscription des P'tits Bolides.

Les participants possédant déjà un t-shirt Orange Care sont encouragés à le réutiliser. Des t-shirts pourront être vendus à la boutique Orange Care à un tarif distinct du tarif participant.

Le port du t-shirt officiel Orange Care est obligatoire sur la marche et le 11 km.

Article 4 : Dossards, tenue et identification

Chaque participant dispose d'un dossard individuel. Le port du dossard visible à l'avant ainsi que du t-shirt officiel Orange Care est obligatoire pour les épreuves concernées.

Article 5 : Parcours et suivi des participants

Chaque participant doit suivre le parcours balisé. Tout abandon ou retour anticipé au village doit être signalé à un bénévole ou à un jalonneur.

Article 6 : Sécurité, circulation et secours

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) est mis en place par Hossegor Sauvetage Côtier. Un médecin de course est présent.

Orange Care est une manifestation non chronométrée ne bénéficiant pas d'une privatisation complète de la voie publique. Les participants ne sont pas prioritaires sur les axes empruntés et doivent respecter le Code de la route ainsi que les consignes des signaleurs et des forces de l'ordre.

Article 7 : Assurance

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'événement conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Conditions météorologiques

L'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie de l'événement si les conditions de sécurité l'exigent.

Article 9 : Respect du parcours et des personnes

Les participants s'engagent à respecter les bénévoles, secouristes, signaleurs, riverains, autres participants et espaces traversés. Tout comportement dangereux ou irrespectueux pourra entraîner une exclusion.

Article 10 : Environnement et éco-responsabilité

Chaque participant est invité à venir avec sa propre flasque ou son propre gobelet réutilisable. Des flasques Orange Care seront proposées à la vente et quelques EcoCup pourront être disponibles sur les ravitaillements.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours : emballages de gels, papiers, bouteilles, gobelets, mouchoirs ou tout autre détritrus.

Les déchets devront être conservés jusqu'aux zones de collecte prévues à cet effet ou jusqu'au retour sur le village.

Le respect de cette règle est indispensable à la préservation des dunes, forêts, sentiers, plages et espaces naturels traversés.

Article 11 : Droit à l'image

La participation à Orange Care vaut autorisation d'utilisation des photographies, vidéos et captations réalisées dans le cadre de l'événement à des fins de communication de l'association.

Article 12 : Réclamations et litiges

Toute réclamation devra être adressée à hello@orangecare.fr.

Article 13 : Esprit de la manifestation

Orange Care est un événement sportif, solidaire et non chronométré fondé sur le respect, la bienveillance, l'entraide, la prévention, la responsabilité et le respect de l'environnement.

Article 14 : Acceptation du règlement

La participation à Orange Care La Course 2026 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.